

## Commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail

### Programme de travail 2017

ACOSS.....	2
CEREQ.....	6
DARES - SOUS DIRECTION - SUIVI ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....	10
DARES - SOUS-DIRECTION- DES SALAIRES, DU TRAVAIL ET DES RELATIONS PROFESSIONNELLES.....	16
DARES - SOUS-DIRECTION - EMPLOI ET MARCHÉ DU TRAVAIL .....	22
INSEE (DSDS) - DÉPARTEMENT EMPLOI ET REVENUS D'ACTIVITÉ.....	28
PÔLE EMPLOI.....	33
DESSI - SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA DGAFP.....	36

## 1. Exposé de synthèse

---

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) est la caisse nationale des Urssaf. Moteur de notre système collectif de protection sociale, elle pilote et anime son réseau pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement des 9,5 millions de cotisants. Elle assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général. En 2015, l'Acoss a encaissé 489 milliards d'euros dont 106 milliards pour le compte de partenaires extérieurs.

A partir des données de gestion du recouvrement, l'Acoss dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. A partir des bordereaux récapitulatifs de cotisations et maintenant aussi des déclarations sociales nominatives, elle produit des séries trimestrielles d'emploi salarié. Ces mêmes sources permettent de mesurer la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. L'Acoss produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Elle mobilise enfin les DADS à des fins d'évaluation, notamment par microsimulation. Les DADS sont également exploitées pour compléter les analyses structurelles sur le champ des entreprises suivies par les Urssaf. La prise en charge du recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants permettra aussi d'enrichir les statistiques actuelles par des publications conjoncturelles et annuelles sur ce champ, en lien avec le RSI et en coordination avec l'INSEE.

L'Acoss est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Sa série nationale d'emploi salarié a reçu le label statistiques publiques en 2011 ; une demande de renouvellement de ce label est en cours. Les séries nationales de masse salariale et d'embauches ont été labellisées en 2013.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de l'Acoss prévoit de poursuivre et d'accroître la collaboration avec l'Insee, notamment pour éviter les redondances des productions. Sur les volets production et diffusion, la COG prévoit la convergence avec l'Insee de nos productions d'emploi salarié trimestriel, l'intégration des nouvelles données de la déclaration sociale nominative (DSN) dans les statistiques de l'Acoss et une meilleure valorisation des données. L'évaluation des politiques publiques sera enrichie à la fois par un approfondissement des méthodes de microsimulation et par une meilleure organisation de la recherche sur les sujets d'intérêt de la branche. Par ailleurs, les méthodes statistiques mobilisées pour le métier du recouvrement seront améliorées, à la fois concernant les prévisions et le pilotage des politiques publiques (lutte contre la fraude notamment).

**Les travaux de l'année 2017** seront consacrés à la mise en œuvre de la production convergée des séries d'emploi avec l'Insee. Il est prévu qu'au terme des études méthodologiques et organisationnelles menées en 2015, 2016 et début 2017, l'Insee reprenne les évolutions trimestrielles produites par l'Acoss sur le secteur privé hors intérim. La coproduction sera opérationnelle pour la publication des estimations trimestrielles d'emploi du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Les travaux de 2017 resteront aussi centrés sur la substitution progressive des bordereaux récapitulatifs de cotisations par la déclaration sociale nominative. Ce nouveau mode de déclaration, plus complet par son contenu, sa fréquence et par le fait que les salariés y figureront individuellement, nécessite une organisation informatique adaptée ainsi que des évolutions sur la chaîne de production des séries d'emploi et de masse salariale. Il permettra à terme d'enrichir les indicateurs décrivant l'emploi salarié.

La prise en charge du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants par l'Acoss en 2008 permet d'envisager des études statistiques sur ces données administratives.

Enfin, les développements du modèle de micro-simulation de l'Acoss seront poursuivis ainsi que les échanges avec les chercheurs pour permettre une plus grande utilisation des données de l'Acoss pour des études sur le marché du travail.

## **2. Travaux nouveaux pour 2017**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

*Néant*

### **2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017**

Actuellement, les employeurs sont tenus de déclarer chaque mois (ou chaque trimestre pour celles de moins de 10 salariés) leurs effectifs, assiettes de cotisations et montants des cotisations sociales. La branche recouvrement de la Sécurité Sociale gère ces déclarations et le paiement des cotisations relevant de la Sécurité Sociale pour la plupart des entreprises privées et les administrations. La MSA procède au recouvrement de la plupart des employeurs de la filière agricole.

Ces informations sont renseignées dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), adressés aux URSSAF<sup>1</sup> et centralisés à l'Acoss. Depuis mars 2015, les entreprises peuvent déclarer ces informations dans la déclaration sociale nominative (DSN). Cette déclaration détaille en plus chaque mois salarié par salarié les assiettes et montants de cotisations. Cette bascule était optionnelle au départ, elle est devenue obligatoire à partir de mai 2015 pour une partie des entreprises et le deviendra à partir de janvier 2017 pour toutes les entreprises.

Ces données permettent d'une part de suivre et de fiabiliser le recouvrement, de suivre les encaissements et de calculer les exonérations. D'autre part, elles constituent une source de données sur la masse salariale et l'emploi. L'Acoss a ainsi mis en place la chaîne SEQUOIA de production des effectifs et de la masse salariale et diffuse trimestriellement des informations conjoncturelles sur la situation de l'emploi du secteur privé.

La substitution des DSN aux BRC nécessite des travaux d'adaptation de la chaîne pour permettre d'assurer une continuité dans la production des séries d'emploi. La DSN comportera plus d'informations que les BRC, ce qui permettra à terme d'enrichir les séries produites.

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017**

La prise en charge du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants par l'Acoss en 2008 permet d'envisager des études statistiques sur les données administratives avec le RSI sur les cotisants relevant de l'ISU, et en coordination avec l'INSEE de manière plus globale. Ce volet sera développé progressivement durant l'exécution de la COG 2014-2017.

---

<sup>1</sup> CGSS pour les DOM

## **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017**

Les échanges engagés entre l'Acoss et l'INSEE pour converger vers une diffusion commune des séries trimestrielles d'emploi salarié hors intérim se sont traduits en 2015 et 2016 par des travaux méthodologiques et des échanges organisationnels. L'année 2016 correspond à l'année du test d'ensemble de cette nouvelle méthode pour permettre une diffusion commune ensuite. 2017 verra la mise en place opérationnelle de la coproduction des estimations trimestrielles d'emploi.

## **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

### **3.1 Aspects « Territoires »**

Dans le cadre de la convergence sur les séries d'emploi trimestriel, les séries localisées d'emploi de l'Acoss seront transmises à l'INSEE. Un groupe de travail a été mis en place pour proposer les lignes directrices de fonctionnement entre les réseaux de référents Emploi URSSAF et INSEE (directions régionales) en 2017. Cette coordination visera à assurer un bon niveau de compréhension des chiffres produits par l'Acoss sur le secteur privé hors intérim, à accompagner la diffusion régionale ou départementale dans le cadre du schéma de diffusion défini au plan national et à faciliter l'élaboration d'un diagnostic conjoncturel partagé dans chaque région.

### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

*Néant*

### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

L'Acoss a développé un outil de microsimulation (AMBRE) basé sur les DADS et les BRC afin de simuler l'impact de mesures touchant aux modalités de calcul des cotisations sociales. Cet outil a permis de chiffrer différentes mesures portant, notamment, sur les allègements généraux et les exonérations spécifiques aux Dom. Il a également été mis à contribution pour l'évaluation *ex ante* du CICE et du pacte de responsabilité. Le modèle est progressivement enrichi pour permettre la prise en compte de réactions comportementales de la part des entreprises, notamment pour intégrer l'impact « indirect » des mesures sur le coût du travail par les répercussions sur les consommations intermédiaires et sur les comportements des entreprises en matière d'emploi. Une application sur l'évaluation *ex ante* des effets du CICE est parue dans la Revue Économique 2016/4.

L'Acoss souhaite aussi renforcer la coopération avec les chercheurs. Une convention avec le CASD permet de mettre différentes bases de données à disposition des chercheurs, notamment dans le cadre de travaux d'évaluation des politiques publiques.

L'Acoss a largement mobilisé les données dont elle dispose sur les assiettes CICE : en 2014 et en 2015, elle a fourni en temps réel des évaluations de l'assiette au comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements. De plus, elle met ses fichiers à disposition des chercheurs qui ont été sélectionnés par France Stratégie pour réaliser des études sur l'impact du CICE. Cette contribution au suivi du CICE sera poursuivie.

En 2016, l'Acoss a produit une étude visant à évaluer les montants de cotisations et de contributions éludées dans le cadre de l'évasion sociale. Ces travaux seront poursuivis en mobilisant notamment les résultats des contrôles aléatoires que le réseau des Urssaf réalise chaque année sur des secteurs spécifiques.

### **3.4 Aspects «européens »**

*Néant*

### **4. Opérations répétitives**

---

Le dispositif SEQUOIA et les exonérations de cotisation de sécurité sociale figurant dans les opérations répétitives menées par l'Acoss mobilisent aussi, depuis début 2015, les déclarations sociales nominatives qui viennent progressivement remplacer les bordereaux récapitulatifs de cotisation.

### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

La DSN a été instituée par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

Dans une optique de simplification, il est prévu que les informations d'effectifs agrégés actuellement renseignés par les entreprises soient supprimées au profit d'un recalcul par l'Acoss à partir des données individuelles. Cette suppression pourra intervenir dès lors que l'Acoss, en lien avec ses tutelles, aura acquis une assurance de la qualité de ce recalcul et pourra quantifier l'écart avec la méthode actuelle.

## 1. Exposé de synthèse

---

- Les **enquêtes Génération** conduites au sein du département des entrées et évolutions dans la vie active depuis la fin des années quatre-vingt-dix permettent d'étudier l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Tous les trois ans, une nouvelle enquête est réalisée auprès des jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année, quel que soit le niveau de formation atteint. Une fois tous les six ans, les répondants de l'interrogation à trois ans sont réinterrogés cinq ans puis sept ans après la fin de leurs études. La précédente édition de l'enquête à trois ans auprès de la Génération 2010 a été réalisée en 2013. Les premiers résultats ont été publiés en avril 2014. Cette Génération 2010 a été réinterrogée au printemps 2015 et le sera à nouveau en 2017. La nouvelle édition de l'enquête à trois ans auprès de la Génération 2013, est en cours de collecte. Cette génération ne sera interrogée qu'une seule fois. Des premiers résultats seront publiés en 2017.
- Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le département formation et certification du Céreq permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, et les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels.
- La cinquième édition de **l'enquête CVTS** portant sur la formation professionnelle dans les entreprises est collectée à l'automne 2016 et les premiers résultats seront disponibles en 2017. Cette enquête européenne permet de mesurer l'effort de formation continue réalisé par les entreprises (financement, participation des salariés, types de formation...) en lien avec les politiques de formation et dispositifs RH. Elle comporte également des questions françaises, qui s'attachent particulièrement, pour cette édition, à interroger la mise en place des dispositifs liés à la loi du 5 mars 2014.
- La production du **dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS)**, dispositif ayant pour objectif d'étudier la formation des salariés et ses effets sur leurs parcours professionnels, se poursuivra en 2017. Ce dispositif articule une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal annuel d'une cohorte de salariés, interrogé jusqu'en 2019. La collecte du volet "entreprises", et la première interrogation des salariés ont été réalisés en 2015, les salariés sont ré-interrogés pour la première fois à l'automne 2016, et la deuxième ré-interrogation est programmée pour l'automne 2017.

## 2. Travaux nouveaux pour 2017

---

### 2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La première interrogation, trois ans après la sortie du système éducatif, auprès de la Génération 2010 a été réalisée en 2013. Cette Génération a été réinterrogée au printemps 2015 (à cinq ans) et le sera à nouveau à l'automne 2017 (à sept ans).

## 2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

*Néant*

## 2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Du côté des enquêtes Génération, l'année 2017 verra la production plusieurs types de publications :

- *Des publications d'études à vocation recherche* à partir de l'exploitation de la première interrogation de la Génération 2010 à l'issue d'un groupe d'exploitation qui a été mis en place pour cette enquête ; *des publications type BREF thématique* à partir de la deuxième interrogation (à 5 ans) de la Génération 2010, notamment sur les parcours d'insertion à la suite de retours en formation et sur les débuts de parcours des jeunes docteurs ; *des publications type BREF de premiers résultats* à partir de la première interrogation de la Génération 2013.
- *Un projet d'ouvrage collectif* autour de la thématique de l'insertion professionnelle et mobilisant près de vingt ans d'enquêtes Génération (prévu pour fin 2017) ;
- *Des publications méthodologiques* à partir des expérimentations de collecte multimode (téléphone, internet) sur les enquêtes 2015 (auprès de la Génération 2010) et 2016 (auprès de la Génération 2013) portant notamment sur l'efficacité des protocoles, les effets de mode (effets de sélection et effet de mesure) ainsi que sur la question de l'agrégation des données issues des deux modes de collecte.

Du côté des enquêtes sur la formation continue :

- Après les premiers *BREF* et publications de tableaux courant 2016, le Céreq poursuivra tout le long de l'année 2017 la production des premiers résultats de DEFIS, principalement sous forme de *publications de type BREF* et de *documents de travail*. Des publications porteront également sur différentes dimensions méthodologiques du dispositif, notamment sur la collecte multimode.
- Le comité d'exploitation du dispositif DEFIS devrait se réunir pour la première fois fin 2016, puis au long de l'année 2017, dans l'objectif de produire des publications scientifiques dans les années suivantes.
- Le fichier de l'enquête CVTS sera transmis à Eurostat à l'été 2017, et des premiers résultats (*BREF*) pourront être publiés en fin d'année.

## 2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

*Néant*

## 3. Aspects particuliers du programme 2017

---

### 3.1 Aspects « Territoires »

A la suite des partenariats antérieurs du Céreq avec le SG-CIV, une nouvelle collaboration a été mise en place avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) afin d'assurer l'identification des périmètres politique de la ville (ancienne ZUS et nouveaux quartiers prioritaires) et la récupération du code Iris et/ou des coordonnées (x,y) sur les enquêtes génération passées ou à venir. Le projet de partenariat intègre, en plus de la géolocalisation, une extension d'échantillon et la co-rédaction d'une étude sur l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires.

### 3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Pour l'enquête Génération 2013, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a financé une extension d'échantillon et de questionnement pour les sortants de formation initiale en environnement (opinion sur la formation).

### 3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Dans les enquêtes Génération, les questions habituelles sur l'emploi des jeunes permettent de repérer les contrats particuliers en direction des jeunes (contrats d'apprentissage, de professionnalisation, nouveaux contrats d'avenir, etc.) et de produire des analyses sur le recours aux emplois aidés sur les trajectoires professionnelles. Par ailleurs lorsqu'elles seront disponibles, les données de l'enquête Génération 2013, en comparaison avec les générations précédentes, seront utiles pour apprécier les effets de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans.

L'exploitation des enquêtes CVTS et du dispositif DEFIS s'inscrivent dans un ensemble de travaux d'évaluation des différentes réformes relatives à la formation tout au long de la vie en France (dernière en date, la loi de mars 2014). La conception de l'enquête CVTS5 s'attache en particulier à interroger l'usage par les entreprises des dispositifs issus de la loi du 5 mars 2015, et la deuxième interrogation de DEFIS porte notamment sur des dispositifs mis en place par la loi (CPF, entretiens professionnels...)

### 3.4 Aspects « européens »

L'enquête CVTS sur les politiques de formation des entreprises fait l'objet d'un règlement européen. Le Céreq a représenté la France dans le cadre d'un groupe de travail d'Eurostat qui a élaboré le règlement pour la 5ème édition. La position française est coordonnée entre la Dares, l'Insee, la DEPP et le Céreq.

## 4. Opérations répétitives

---

Le **dispositif des enquêtes Génération** est un outil statistique fiable et performant pour l'analyse des conditions de la transition école-emploi et pour l'éclairage des politiques d'éducation, de formation ou d'emploi en rapport avec cette transition, mis en place par le Céreq au début des années 1990. Depuis la Génération 1998, tous les trois, une nouvelle enquête est réalisée auprès des jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année, quel que soit le niveau de formation atteint. Une génération sur deux est réinterrogée cinq ans puis sept ans après la fin de ses études.

Une réflexion a été entamée afin de faire évoluer ce dispositif d'enquête de la statistique publique et d'en assurer la pérennité. Le dispositif rénové devrait démarrer avec la Génération 2017 qui sera interrogée en 2020.

Le **dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS)** a été conçu par le Céreq à la demande du Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle (CNEFP), dans l'objectif de construire un instrument d'évaluation des dispositifs de formation sous la responsabilité des partenaires sociaux. Il vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels. Le dispositif permettra d'étudier les dynamiques de formation des salariés dans leur diversité, en lien avec le travail et son organisation, et avec les politiques de formation et de ressources humaines des entreprises.

Ces dynamiques pourront être mises en relations avec les carrières professionnelles et salariales, la mobilité externe et les chances d'accès à un nouvel emploi, et différentes dimensions de l'activité professionnelle des salariés comme la maîtrise de nouvelles techniques ou l'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, le dispositif articule une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal pendant 5 ans d'une cohorte de salariés. La collecte du volet « employeurs » et la première interrogation des salariés ont été réalisées au printemps 2015, les réinterrogations auront lieu chaque année à la même période jusqu'en 2019.

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

*Néant*

# Dares - Sous direction - Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

---

## 1. Exposé de synthèse

---

En 2017, la sous-direction continuera d'exploiter et enrichir son système de suivi des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle (publics et structures). Les travaux de suivi des effets de la réforme introduite par la loi du 5 mars 2014 et notamment du Compte Personnel de Formation ont commencé en 2016 et se poursuivront en 2017. La DARES a entrepris de remplacer la source historique des formulaires 2483 sur l'effort de formation des entreprises (abrogée par la loi) en aménageant une enquête déjà existante ACEMO Dialogue Social dans les Entreprises. Les deux enquêtes européennes Adult Education Survey et Continuing Vocational Training Survey seront mises sur le terrain fin 2016/début 2017 et de premiers travaux d'exploitation seront effectués en lien avec l'INSEE et le CEREQ.

En matière d'évaluation des dispositifs d'insertion et de formation, se poursuivra en 2017 la collecte du panel 2014-2018 de suivi des bénéficiaires de contrats aidés (contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand et emplois d'avenir dans les secteurs marchand et non marchand), qui vise à mesurer l'impact du passage par ces dispositifs sur la trajectoire professionnelle. Un effort particulier sera consacré en 2017 à des études axées sur la dimension territoriale et sur la dimension internationale.

Afin de rendre compte de l'effort engagé par la France dans le cadre de la garantie européenne pour la Jeunesse, la Dares a engagé le projet TRAJAM (Trajectoire des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail), qui permet de construire à partir des différents fichiers administratifs et du panel Tous salariés de l'Insee une base statistique permettant de suivre les trajectoires des jeunes dans l'emploi et leur passage dans l'ensemble des dispositifs d'accompagnés, de contrats aidés et des stages de formation professionnelle.

Tout au long de 2017, des travaux à caractère méthodologique en collaboration avec l'INSEE, la DEPP et l'OCDE seront conduits sur la validité interne et externe de la mesure des compétences. Il s'agit pour la France de préparer la future édition de l'enquête PIAAC (Program for International Assessment of Adult Competencies), annoncée par l'OCDE pour se dérouler en 2021 ou 2022.

## 2. Travaux nouveaux pour 2017

---

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En 2017, se poursuivra la collecte des données du panel de suivi des bénéficiaires de contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand. Cette enquête permettra d'évaluer et de caractériser le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et les emplois d'avenir. La collecte a débuté en 2014 et se poursuivra jusqu'en 2018.

### 2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

*Compte personnel de formation.* Le système d'information du Compte Personnel de Formation (CPF) instauré par la loi du 5 mars 2014 a commencé à fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce système géré par la Caisse des Dépôts et Consignations permet de rendre compte des crédits et débits d'heures CPF, des formations mobilisées dans ce cadre et de leurs

éventuels co-financements. La DARES participe à la mise en place de ce nouveau système d'information. Elle fera une première publication en 2016 sur le déploiement du CPF.

*Formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi.* L'Inspection générale des Affaires Sociales a conduit une mission sur la qualité de la base BREST (Base Régionalisée des Stagiaires de la Formation Professionnelle) entre mai 2015 et février 2016 et sur ses perspectives d'amélioration. Plusieurs recommandations ont été formulées et sont en cours d'application. L'une d'entre elles vise à trimestrialiser la base BREST. Cette recommandation a été appliquée dès le début de l'année 2016 en vue du suivi du plan « 500 000 formations supplémentaires » lancé par le Gouvernement. Des contacts approfondis avec les conseils régionaux sont en cours afin d'améliorer la qualité des informations et d'augmenter le taux de couverture de BREST.

*Projet TRAJAM.* Le plan «garantie pour la jeunesse» est une initiative de l'Union Européenne qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. L'UE contribue au financement de ce plan au moyen du Fonds Social Européen. Les pays doivent établir des rapports statistiques chaque année renseignant sur le nombre et les caractéristiques des jeunes ayant bénéficié d'une action de ce plan et leur insertion à 6, 12 et 18 mois après l'entrée dans une offre. Ce plan est décidé pour la période 2014-2020.

Le projet consiste à construire une *base de données statistique permanente* permettant de suivre les trajectoires professionnelles *des jeunes* et leur participation à des mesures actives du marché du travail. Cette construction s'opérerait par appariement entre le panel DADS (qui suit les épisodes d'emploi d'1/12<sup>ème</sup> des individus) et les bases statistiques de suivi des mesures d'accompagnement, de formation et de contrats aidés. La construction de cette base de données constitue un investissement essentiel pour la Dares. A court terme, elle permet bien sûr de répondre aux exigences du plan « Garantie européenne pour la Jeunesse ». Mais elle viendra combler également les lacunes importantes de la connaissance publique sur les trajectoires des jeunes à travers les politiques d'insertion. Elle permettra d'analyser leurs parcours de formation et d'emplois aidés.

*Projet FAMEU.* Ce projet vise à constituer une base de données des établissements utilisateurs d'emplois aidés (contrats aidés, alternance). Elle permettra de conduire des analyses du recours aux mesures du marché du travail par les entreprises (substitution entre les dispositifs, coût du travail, etc.). Cette base existait déjà au début des années 2000 mais a été ensuite abandonnée.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017**

*Exploitation des premières vagues des panels de bénéficiaires.* Au cours de 2017, sera poursuivie l'exploitation des premières cohortes du panel des bénéficiaires d'emplois d'avenir et des CUI-CAE. Ces exploitations seront d'abord dans un objectif descriptif puis évaluatif<sup>2</sup>.

*Tableau de bord des politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'accompagnement des restructurations.* La DARES a lancé un projet de refonte de ce tableau de bord qui met à disposition les données nationales, régionales et départementales d'entrées et d'effectifs pour l'ensemble des dispositifs de la politique d'emploi et de formation. Cet outil devrait être mis en ligne à compter de la mi 2016 et amélioré tout au long de 2017.

*Travaux sur la mesure des compétences.* Malgré un certain nombre d'évolutions apportées à la suite des discussions entre l'OCDE et la France lors de la première édition de l'enquête

<sup>2</sup> Voir par exemple le dossier publié dans Economie et Statistiques n°477 (Juillet 2015).

PIAAC, certaines questions méthodologiques restent posées. Elles concernent principalement (1) la non réponse totale ou partielle, (2) les effets de la motivation et (3) les biais culturels. L'objectif est de conduire ces travaux sur la période 2016-2017 et d'organiser avant l'été 2017 un colloque de présentation des résultats obtenus. Une première restitution des travaux serait visée pour décembre 2016, en amont de la réunion du BPC sur l'enquête PIAAC 2. Les travaux seront entrepris par l'INSEE, la DEPP, la DARES, l'OCDE, ainsi le cas échéant que par des instituts statistiques d'autres pays volontaires ou externalisés à des chercheurs.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017**

L'apprentissage est un sujet dont l'importance a redoublé en 2014 et 2015 du fait de la baisse assez vive des entrées. En particulier, la Dares et la Depp ont initié des travaux communs pour quantifier les différents facteurs qui, selon les différents secteurs, pèsent sur la demande et l'offre de contrats d'apprentissage. Les thèmes envisagés sont les suivants : récurrence des recrutements par les entreprises, orientation des collégiens, caractérisation et évolution du profil scolaire des apprentis.

## **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

La Dares poursuit des études visant à analyser les disparités régionales de mobilisation de politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle. Les travaux visant à suivre et analyser la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi dans les territoires de la politique de la ville seront poursuivis et développés.

Un axe central qui sera poursuivi en 2017 est d'enrichir les analyses par l'étude du contexte local et économique, en particulier dans le but de comprendre l'effet négatif sur le retour à l'emploi des contrats aidés non marchands, que les évaluations conduites depuis de nombreuses années mettent à jour systématiquement. La prise en compte de la dimension territoriale pourrait en particulier permettre d'éclairer les différences entre le marchand et le non-marchand. En effet, l'impact négatif des contrats aidés non marchands est peut être lié au maintien des personnes dans des zones où il y a peu d'opportunités d'emploi à la sortie d'un contrat aidé.

La Dares continuera à mettre à disposition des données mensuelles détaillées et des modules cartographiques au niveau régional et départemental sur les nouvelles entrées en mesure ainsi que sur les effectifs présents à un moment donné, au travers du tableau de bord mensuel de suivi des politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'accompagnement des restructurations mis en ligne sur le site internet du ministère.

### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Un des piliers du développement durable met l'accent sur la nécessité de conserver et de mobiliser au mieux le capital humain disponible. La formation professionnelle, le développement des compétences et les politiques publiques visant à améliorer l'employabilité des personnes en difficultés d'insertion participent de ce fait à une bonne mobilisation des ressources humaines au service du développement durable. Les travaux qui sont menés sur ces thèmes contribuent sous cet aspect à améliorer la connaissance quantitative ou qualitative du développement durable.

### 3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

De par ses missions, la sous-direction développe de nombreux travaux d'évaluation des politiques publiques dans ses domaines de compétences. En 2016, se poursuivra notamment la collecte du nouveau panel de bénéficiaires de contrats aidés, permettant de mesurer l'impact du passage dans ces dispositifs.

La Dares est fortement mobilisée par la poursuite des travaux d'évaluation du dispositif expérimental de la garantie jeunes, qui s'étaleront jusqu'à 2017. Le comité scientifique d'évaluation de la garantie jeunes rendra son rapport final à l'automne 2016, mais les travaux se poursuivront au-delà.

*Évaluation du dispositif « zéro chômeurs de longue durée »* : la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 « d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » instaure un fonds destiné à financer des emplois d'intérêt général en CDI en faveur de chômeurs de longue durée présents sur dix territoires-pilotes en France et volontaires. Un comité scientifique va être mis en place et la Dares – en collaboration avec la Drees - s'impliquera activement dans la conduite de cette évaluation.

### 3.4. Aspects « européens »

*Plan Garantie européenne pour la Jeunesse* : La DARES est mobilisée par le suivi de ce plan européen (voir section 2.3). Elle a participé à la conception des tableaux de suivi élaborés par le groupe de travail Indicateurs du Comité de l'Emploi. Elle assure avec la DGEFP, pilote du plan GEJ pour la France, la remontée des informations auprès des divers opérateurs de ce plan.

*Enquêtes sur la formation* : Les enquêtes européennes sur la formation **AES (Adult Education Survey)** sur la participation des adultes à la formation tout au long de la vie - dont la DARES est co-maîtrise d'ouvrage avec l'INSEE - ainsi que **CVTS (Continuing Vocational Training Survey)** auprès des entreprises, conduite par le CEREQ et financée par la Dares, sont sur le terrain en 2016 et 2017.

La Dares participe à la task force sur le futur règlement AES. L'enquête vise à mesurer l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, formation non formelle et d'apprentissage informel. Elle vise également à caractériser les formations suivies et à connaître les objectifs des formations suivies et les obstacles ou difficultés d'accès.

*Base de données Politiques Marché du Travail* : Les données physiques et financières sur les politiques de l'emploi continueront à alimenter la base de données européenne « Politiques du marché du travail » (PMT). La DARES participe également à un groupe de travail conduit par la Commission Européenne débutant à la mi-2015 et visant à examiner la méthodologie et la comparabilité internationale de cette base.

*Entreprendre des études comparatives avec les systèmes européens de formation professionnelle et des politiques d'emploi des autres pays*. L'idée est de nourrir une vision transversale et qualitative en mobilisant davantage de sources telles que les bases de données LFS et AES ou via des échanges avec des chercheurs, avec le réseau des délégués participant au groupe de travail de la commission sur les Politiques du Marché du Travail ou encore en mobilisant le réseau diplomatique des conseillers des affaires sociales.

#### 4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
<b>Enquêtes</b>		
Enquête en continu sur l'insertion à 6 mois des sortants de contrat de professionnalisation	Dares-SEPEFP	Cette enquête permet de connaître le devenir des sortants de contrat ainsi que les ruptures. Le mode de collecte a été repensé (passage à un mode de collecte Internet). Elle est désormais co-financée par le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels).
Enquête auprès des Conseils régionaux sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage	Dares-SEPEFP	Annuelle (recueil de données agrégées). Refonte en 2012. Nouvelle modification pour l'édition 2016.
<b>Exploitation de fichiers administratifs</b>		
Conventions d'embauches en contrat unique d'insertion et en emplois d'avenir	Dares-SEPEFP	Sur la base des données de l'Agence de Services et de paiement (ASP)
Bénéficiaires d'un accompagnement à la création d'entreprise NACRE	Dares-SEPEFP	Sur la base des données de l'Agence de Services et de paiement (ASP)
Bénéficiaires de l'Accre	Dares-SEPEFP	Sur la base des données recueillies et transmises par l'Acoss
Structures et salariés de l'IAE	Dares-SEPEFP	Sur la base des données de l'Agence de Services et de paiement en cours de refonte (DGEFP-ASP)
Suivi des organismes agréés de services à la personne (activité et salariés)	Dares-SEPEFP	Sur la base de l'extranet nOva de la DGE (Direction Générale des Entreprises)
Embauches exonérées dans les territoires	Dares-SEPEFP	
Exploitation des fichiers de politiques d'emploi géolocalisés (ZUS/hors ZUS)	Dares-SEPEFP	
Contrats d'apprentissage	Dares-SEPEFP	Sur la base de l'application Ari@ne, dont la complétude a fortement progressé.
Contrats de professionnalisation	Dares-SEPEFP	Sur la base de l'application Extrapro
Activité des missions locales et suivi du Civis	Dares-SEPEFP	L'application de gestion utilisée par les missions locales a connu une refonte totale : désormais, il s'agit de l'application I-MILO.
Formation des demandeurs d'emploi (constitution de la base Brest, Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle)	Dares-SEPEFP	Les efforts pour accroître la qualité et la comparabilité entre financeurs des différentes variables seront poursuivis.
<b>Autres travaux répétitifs</b>		
Élaboration de la dépense en faveur des politiques du marché du travail	Dares-SEPEFP	La publication se cale désormais sur le champ des politiques ciblées de la base européenne Politiques du marché du travail (à partir de 2009)
Élaboration de la dépense nationale pour la formation professionnelle et l'apprentissage	Dares-SEPEFP	

## 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

---

Le suivi statistique standard des politiques d'emploi et de formation professionnelle est réalisé sur la base de données administratives (par exemple : conventions d'embauches en contrat aidé, entrées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, suivi des organismes agréés de services à la personne, etc.), de plus en plus souvent dématérialisées. Dans les années qui viennent, des progrès sont encore attendus sur le suivi des contrats d'apprentissage, notamment grâce au développement du portail de l'alternance.

*Les enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires des dispositifs s'appuient sur ces données comme bases de sondage et visent à compléter les informations – souvent limitées, voire inexistantes sur le devenir des bénéficiaires – y figurant, en veillant à ne pas redemander aux enquêtés d'informations déjà connues par les données administratives (parmi les exemples récents, citons ceux de l'enquête en continu auprès des sortants de contrat de professionnalisation ou de l'enquête de 2012 auprès des structures de l'IAE et des salariés en insertion qui y sont accueillis).*

La loi du 5 mars 2014 conduit à la suppression du bordereau 2483, qui permettait aux entreprises de rendre compte de leurs dépenses de formation. Comme il n'existe pas de source alternative sur les dépenses et sur l'effort de formation directement assurés par les entreprises (hors prise en charge par les OPCA), la Dares a remplacé cette source en rajoutant quelques questions au sein de l'enquête déjà existante ACEMO Dialogue Social dans les Entreprises.

# Dares - Sous-direction- des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles

---

## 1. Exposé de synthèse

---

En 2017, la sous-direction documentera les évolutions des conditions de travail au cours des années récentes grâce à la publication des premiers résultats de l'enquête de 2016 sur les risques psycho-sociaux au travail. Elle continuera en outre d'exploiter et d'enrichir son système de suivi de toutes les dimensions du travail dont elle a la charge : salaires et conventions salariales, temps de travail, conditions de travail, santé au travail et relations professionnelles. Les procédures de collecte continueront d'être modernisées, via le démarrage de la télécollecte pour les enquêtes annuelles Acemo. En 2017, les grandes enquêtes sur les relations professionnelles (5ème édition) et sur la santé au travail (4ème édition) seront sur le terrain.

L'exploitation de l'ensemble des enquêtes (Acemo dans ses différentes déclinaisons, Conditions de travail, Sumer, REPONSE et aussi Enquête Emploi et Ecmoss de l'Insee) et données administratives (données AT\_MP, Mars, Base D@ccord, DADS) se poursuivra pendant l'année 2017. Comme les années précédentes, ces sources seront notamment mobilisées pour répondre aux besoins d'informations résultant des évolutions législatives et réglementaires concernant le travail. La sous-direction continuera d'enrichir son suivi conjoncturel trimestriel du salaire de base par des études plus structurelles sur les branches professionnelles et des populations particulières. D'autre part l'enquête annuelle Acemo - Dialogue Social en Entreprise (DSE) sera mobilisée pour la production annuelle d'indicateurs de suivi et de bilans sur les négociations collectives et de la conflictualité.

## 2. Travaux nouveaux pour 2017

---

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Courant 2017, les établissements concernés par l'enquête trimestrielle Acemo devraient être plus fortement incités à y répondre à travers la plateforme de télécollecte Coltrane.

Les fichiers de données de la nouvelle enquête « Risques Psycho-sociaux » qui a lieu en alternance avec l'enquête sur les conditions de travail seront disponibles au premier semestre 2017. Ils sont composés d'une part du fichier relatif au volet individus apparié avec les consommations de soins (Sniiram) et d'autre part du fichier relatif au volet employeur. La Dares organisera la prochaine édition de l'enquête Conditions de travail dont la collecte est prévue au premier semestre 2018.

Jusqu'en juin 2017, la nouvelle édition de l'enquête sur la SURveillance MEDicale des Risques professionnels (Sumer) sera sur le terrain. Son champ est étendu pour couvrir l'ensemble des salariés de la fonction publique.

La collecte de la nouvelle édition de l'enquête sur les relations professionnelles dans les établissements (REPONSE) s'échelonnait de janvier à juin 2017 ; son volet « représentants du personnel » suivra avec quelques semaines de décalage celui dédié aux « représentants de la direction », le volet « salariés » couvrant toute la période. Les questionnaires rénovés permettront notamment de distinguer la pratique de la négociation collective au sens propre, des figures informelles du dialogue social.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017**

La Dares publiera en 2017 des indicateurs sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) du régime général (CNAM-TS) élargis à ceux de la Mutualité Sociale Agricole et des collectivités territoriales (CNRACL) ; une expérimentation sera réalisée pour concaténer à ces données administratives les résultats de l'enquête Conditions de travail de 2013 pour les salariés de la Fonction publique d'Etat.

Le système de remontée des accords collectifs d'entreprises (application D@ccord) devrait être enrichi pour permettre un regroupement de catégories de textes homogènes en vue de les analyser plus finement. Cette évolution conditionnera la réalisation d'exploitations plus riches de ce système d'information pour la conduite d'études et de recherches dans un contexte où la connaissance des normes produites par la négociation d'entreprise représente un fort enjeu.

Le système d'information Mars alimenté par les résultats des élections professionnelles et géré par la Direction générale du travail (DGT), mobilisé par la Dares à des fins d'exploitations statistiques courant 2016, permettra de poursuivre l'analyse de la parité aux élections professionnelles. Par ailleurs en 2017, les données issues du cycle électoral 2013-2016 devront être mises à disposition de la Dares.

## **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017**

Le programme d'exploitation de l'enquête Conditions de travail 2013 parviendra à son terme avec notamment une étude sur les conditions de travail des salariés atteints de maladie chronique. Après le travail de redressement et pondération, les premiers résultats de l'enquête Risques Psycho-sociaux 2016 seront publiés afin de fournir une description des évolutions des conditions de travail sur la période récente.

Les travaux sur la durée et l'organisation du temps de travail se poursuivront avec l'exploitation des enquêtes Ecmoss, Acemo trimestrielle, Emploi et Emploi du temps sur la durée du travail, le temps partiel, l'articulation entre temps de travail et temps consacrés à d'autres activités (vie familiale) et l'exploitation du volet employeur de l'enquête « Conditions de travail » sur l'organisation du temps de travail. La question des rythmes (horaires dits atypiques dont travail le dimanche) fera l'objet d'un suivi récurrent. L'exploitation des résultats de l'enquête TPE de 2016 permettra d'affiner la connaissance des caractéristiques des salariés des très petites entreprises, du point de vue du temps de travail (notamment travail le dimanche, salariés au forfait en jours). La diffusion d'indicateurs de durée sera renforcée, rationalisée et systématisée, par le biais des supports de la Dares et de contributions aux collections de l'Insee.

Les changements induits par l'application des dispositions sur le temps partiel prévues par la loi sur la sécurisation de l'emploi et mises en œuvre à la mi-2014, continueront d'être documentés.

Le programme d'exploitation statistique du nouvel opus de l'enquête REPONSE et les axes d'un futur appel à projet de recherche seront instruits courant 2017, pour les années suivantes.

Les résultats finaux de l'appel à projet de recherche monographique portant sur le rôle et les moyens des comités d'entreprise, attendus pour fin 2016, feront l'objet d'une valorisation. La réflexion pour introduire dans le portrait statistique des branches conventionnelles (qui décrit les branches selon leur convention collective) de nouveaux indicateurs, éventuellement construits à partir d'autres sources que les DADS, sera poursuivie.

Diverses sources seront mobilisées pour analyser les inégalités salariales (Ecmoss, DADS, enquête emploi, panel DADS, EDP++) et les dispositifs d'épargne salariale (Acemo-PIPA, Ecmoss, DADS, FARE+AGRIFIN, REPONSE), en particulier seront comparés en statique et

en dynamique les salaires des immigrés, des descendants d'immigrés et la population majoritaire.

La refonte des questionnaires des enquêtes annuelles Acemo a conduit la Dares à adapter ses publications en fonction de l'évolution des questionnaires. En 2017, le module triennal de l'enquête PIPA qui sera exploité concernera à nouveau la retraite supplémentaire. Fort de l'expérience acquise 3 ans auparavant et des travaux menés à partir des fichiers Acoff pour le compte de l'IGF, le questionnement portant sur les retraites à prestations définies a été rendu plus opérant. Son exploitation permettra de mieux rendre compte, notamment dans le cadre du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Épargne Salariale et de l'Actionariat des Salariés (Copiesas) du recours aux retraites dites chapeau. L'exploitation du module introduit dans l'enquête TPE permettra de mieux appréhender la formation professionnelle dans les très petites entreprises.

#### **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017**

La Dares participe aux travaux de restructuration des branches en produisant, à la demande de la DGT, des statistiques qui éclairent la décision.

Elle contribue aussi au suivi statistique de la montée en charge du Compte personnel de prévention de la pénibilité, en lien avec la CNAV.

### **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

Des tableaux de résultats locaux détaillés des statistiques sur les accidents du travail et maladies professionnelles du régime général en 2013 et 2014 seront mis à disposition des services statistiques déconcentrés du ministère du travail.

#### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Les études relèvent toutes de la dimension sociale du développement durable.

#### **3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »**

De nombreuses études relatives au suivi des rémunérations contribuent à l'évaluation des politiques publiques en ce domaine : production de données sur les niveaux et variations de salaires dans des nomenclatures correspondant aux niveaux de la négociation en la matière ; dénombrement et caractérisation des salariés « au SMIC » ainsi que des entreprises les employant ; mesure des inégalités de rémunérations liées aux caractéristiques des personnes, et en premier lieu au genre ; analyse de l'impact de la négociation de branche sur les rémunérations ; impact des dispositifs d'épargne salariale (écarts de rémunérations, substitution éventuelle avec les salaires, hausse du forfait social, ...).

L'importance accordée au dialogue social et à la négociation collective d'entreprise / d'établissement par les politiques du travail et de l'emploi appellera la poursuite voire l'amplification des travaux de statistique et d'études concernant les négociations, les accords et les acteurs du dialogue social, analysés selon les thématiques, secteurs, tailles d'entreprises, populations d'entreprises et salariés concernés. Les tout premiers résultats de l'édition 2017 de l'enquête Reponse qui prendra en compte les dispositions des lois de 2015 et 2016 relatives au dialogue social et à l'emploi seront produits, en vue d'une diffusion courant 2018.

Les effets des dispositions concernant le temps partiel issues de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, feront l'objet d'un suivi spécifique.

La Dares participera à l'observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales mis en place pour suivre et évaluer les dispositions de la loi de 2015 qui étend les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche.

La montée en charge du Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) devra permettre de mettre en place progressivement des études plus fines à partir des données du système d'information constitué par la Cnav.

L'observation des mesures de prévention des risques professionnels prises ou non par les établissements et les expositions professionnelles des salariés, dans l'enquête Condition de travail 2013, permettra d'engager une démarche d'évaluation des coûts et bénéfices de ces mesures ; elle contribuera ainsi à l'évaluation des politiques publiques en matière de prévention des atteintes à la santé au travail.

### 3.4. Aspects « européens »

Les indicateurs statistiques demandés par Eurostat dans le cadre du règlement STS (heures travaillées dans l'industrie et la construction) sont élaborés et transmis chaque trimestre depuis 2001 dans les délais impartis.

La Dares assurera également la transmission à Eurostat des indicateurs relatifs aux accidents du travail.

## 4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
<b>Enquêtes</b>		
Enquête trimestrielle Acemo (y compris les deux volets annuels répartition des salariés-convention collective et SMIC)	SCS	La fourniture d'informations statistiques sur les salaires par branches professionnelles (ou par regroupement de celles-ci en champs conventionnels) restera une priorité
Enquête annuelle complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives	SCS	Depuis 2013, cette enquête est intégrée le premier trimestre de chaque année, dans l'enquête trimestrielle
Enquête annuelle Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE).	SCS-RPTT, en association avec FPIPJ pour le module formation professionnelle	Enquête annuelle ayant pour objectif de fournir des indicateurs réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu et ses acteurs ainsi que sur les grèves (part des entreprises ayant connu au moins une grève et nombre de jours de grève). Elle intègre en 2016 et 2017 un court module « formation professionnelle ». Elle est administrée en avril auprès de 15 000 entreprises (depuis 2016) du champ Acemo.
Enquête annuelle Acemo sur les très petites entreprises	SCS en association avec RPTT pour le module relations professionnelles et FPIPJ pour formation professionnelle	Enquête annuelle sur les entreprises de 1 à 9 salariés. Depuis 2013, l'enquête est complétée par trois modules nouveaux portant sur la négociation (2013 et 2017), l'épargne salariale (2014), la formation professionnelle (2015) et les caractéristiques sociodémographiques des salariés (2016).

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Enquête annuelle Acemo sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise (PIPA)	SCS	Depuis 2013, l'enquête est complétée par deux modules nouveaux portant sur la retraite supplémentaire (2013 et 2016), la complémentaire santé (2014) et l'actionnariat salarié (2015). Chaque module ainsi que le questionnaire 'base' est administré une fois tous les trois ans.
Exploitation des enquêtes Acemo, Ecmoss et de l'Enquête emploi pour publier des résultats sur la durée du travail.	RPTT	
Exploitation de l'enquête Ecmoss pour publier des résultats sur la structure des rémunérations ou les rémunérations de salariés rémunérés sur la base du Smic	SCS	Exploitation sur un rythme biennal, les années paires
<b>Exploitation de fichiers administratifs</b>		
Exploitation plus systématique de la source DADS pour produire des données sur les salaires auparavant issues du dispositif Acemo, allégé depuis la refonte de 2005-2006 et pour produire des indicateurs par branches professionnelles	SCS	Développement de la production de données détaillées par branche professionnelle Ajout de la variable « identifiant de convention collective » aux fichiers de diffusion des DADS, après redressements par la Dares
Licenciements des salariés protégés	RPTT	Tableau de bord construit à partir de l'instruction, par les services de l'Inspection du travail, des demandes d'autorisation de licenciement de salariés protégés ou du contrôle des dossiers de rupture conventionnelle les concernant. Le diagnostic sur la qualité de la source, selon les critères de la statistique publique, ne permet actuellement pas d'assurer la diffusion et l'interprétation de résultats.
Suivi des accords d'entreprise	RPTT	Ces travaux reposent sur l'exploitation d'une base de données issue des informations enregistrées par les services départementaux du ministère du travail lors du dépôt obligatoire des accords par les entreprises.
Suivi des accords d'entreprise	RPTT	Ces données permettent notamment d'identifier les entreprises ou les établissements déposant des textes ainsi que les caractéristiques principales de ces derniers : leur nature (accord, avenant, dénonciation, désaccord, adhésion), les signataires et les thèmes principaux dont ils

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
		<p>traitent.</p> <p>En complément, intervient l'analyse directe des textes eux-mêmes, déposés dans le système d'information.</p>
<p>Exploitation des fichiers de la CNAM TS, de la MSA et de la CNRACL sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</p>	<p>CTS</p>	<p>Les indicateurs annuels publiés utilisent aussi la source DADS pour établir la population concernée par le risque d'accident et de maladie. La prise en compte des données MSA et CNRACL sera poursuivie en 2016, avec l'intégration à titre expérimental d'un échantillon d'accidents du travail dans la Fonction publique d'État issu de l'enquête CT2013.</p>
<p><b>Autres travaux répétitifs</b></p>		
<p>Apurement, redressement et exploitation des enquêtes annuelles Ecmoss</p>	<p>SCS - RPTT</p>	<p>Les études porteront notamment sur la mesure des inégalités salariales entre hommes et femmes et selon l'origine et sur les caractéristiques des salariés au SMIC.</p>

## 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2017, les enquêtes annuelles Pipa et DSE (et possiblement TPE) seront à leur tour intégrées dans la plateforme de télécollecte Coltrane.

## Dares - Sous-direction - Emploi et marché du travail

---

### 1. Exposé de synthèse

---

La sous-direction « Emploi et marché du travail » traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications ainsi que de la situation sur le marché du travail des personnes handicapées. Elle produit et publie, seule ou en partenariat, des informations conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi, sortants des listes de Pôle emploi, mouvements de main-d'œuvre, emploi salarié et intérim, emplois vacants, ruptures conventionnelles, tensions sur le marché du travail), assure le suivi infra-annuel et annuel des mesures défensives de la politique de l'emploi (dispositifs d'accompagnement des restructurations, activité partielle, mesures de cessations anticipées d'activité) et conduit des travaux d'études et d'évaluation, notamment sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'indemnisation du chômage, les dispositifs d'accompagnement des restructurations économiques, l'utilisation des contrats par les entreprises ou encore la prospective des métiers et des qualifications.

Au-delà des travaux récurrents de la sous-direction, l'année 2017 sera marquée par la concrétisation des importants investissements consacrés à l'exploitation de la déclaration sociale nominative (DSN). Celle-ci se substitue progressivement au dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre (MMO). Conjointement avec Pôle emploi, la Dares a également commencé le processus de substitution des relevés mensuels de mission (RMM), source des statistiques d'emploi intérimaire, lesquelles alimentent les statistiques d'emploi salarié.

Au-delà de la généralisation de la DSN au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il continuera d'en résulter pour la sous-direction un effort important en matière de développement de systèmes d'information et d'expertises méthodologiques destinées à sécuriser ses productions statistiques, du point de vue de la qualité des données et de la continuité des séries. La DSN ouvrira également des possibilités nouvelles d'études sur le fonctionnement du marché du travail.

La sous-direction entreprendra de même à partir de la fin 2016 et en 2017 des investissements importants pour faire évoluer ses sources de données relatives à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, en vue d'améliorer son expertise sur le sujet puis d'alimenter ses travaux d'étude et d'évaluation.

Fin 2016 seront disponibles les données de l'édition 2016 de l'enquête sur les Offres d'emploi et les recrutements, qui donneront lieu à une première publication début 2017. En parallèle, sera lancée une expertise méthodologique des statistiques sur les offres d'emploi et les tensions sur le marché du travail, notamment dans le cadre des travaux engagés dans le cadre d'Eurostat sur l'utilisation des données « Big Data ».

S'agissant des études sur le marché du travail, des travaux sur les trajectoires entre emploi et chômage seront engagés à partir du nouvel appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi (FH) et le panel DADS, réalisé mi-2016 en collaboration avec Pôle emploi et l'Insee.

Dans le domaine des métiers et des qualifications, enfin, une fois le bilan de l'exercice précédent achevé fin 2016, les travaux du nouvel exercice de prospective des métiers et qualifications (PMQ) pourront être engagés en 2017.

### 2. Travaux nouveaux pour 2017

---

## **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

À compter de la vague des sortants de fin mars 2016, l'échantillon de l'enquête trimestrielle auprès des sortants des listes de Pôle emploi a été réduit, compte tenu de l'existence d'une source administrative, l'appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et le fichier des déclarations préalables à l'embauche (FH-DPAE). Cette réduction de taille d'échantillon n'aura qu'un impact limité sur la précision des indicateurs nationaux publiés. En revanche, elle risque de détériorer la précision des indicateurs régionaux. L'appariement FH-DPAE, moins riche que l'enquête Sortants, devrait permettre cependant de fournir des indicateurs de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, à un niveau local fin. Une expertise de cette source pourrait permettre d'envisager en 2017 d'autres évolutions de l'enquête Sortants, afin d'articuler au mieux données d'enquête et données administratives, statistiques conjoncturelles et statistiques structurelles sur le thème du retour à l'emploi.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017**

L'année 2017 sera marquée par la généralisation au 1<sup>er</sup> janvier de la déclaration sociale nominative (DSN). Les travaux relatifs à la DSN ne s'achèveront cependant pas à cette date, parce qu'une partie résiduelle des entreprises pourrait n'entrer en DSN qu'au premier semestre, mais aussi et surtout parce que l'expertise des données, la veille sur la qualité, et l'adaptation des systèmes d'information (traitements statistiques automatisés, diffusion) va se poursuivre au moins en 2017.

La Dares met actuellement en œuvre la substitution progressive par la DSN du dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre (MMO). Conjointement avec Pôle emploi, la Dares a également commencé le processus de substitution des relevés mensuels de mission (RMM), source des statistiques d'emploi intérimaire, lesquelles alimentent les statistiques d'emploi salarié.

S'agissant d'abord des MMO, le premier lot du système d'information permettant la reconstitution des mouvements de main d'œuvre à partir de la DSN (SISMMO) est en production. La livraison des lots suivants (correction, diffusion) ainsi que l'automatisation des traitements statistiques, devrait intervenir fin 2016 et courant 2017. La mise en place des traitements statistiques de redressement comporte deux étapes : la première vise à permettre une publication durant la phase de montée en charge de la DSN ; la seconde vise à redresser la non-réponse en régime permanent. L'expertise en continu des données, et l'exploitation d'une source externe fournissant une mesure bien corrélée aux taux d'embauche des MMO, la Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), permettra d'asseoir la méthodologie. Une demande d'accès aux DPAE a été faite à l'Acoss en 2016 dans le cadre de la procédure prévue à l'article 7bis de la loi de 1951. Le Cnis a émis un avis favorable.

Une nouvelle organisation de la production statistique des MMO est également en cours de mise en place, mobilisant les gestionnaires du référentiel d'établissements et s'appuyant sur les nouveaux outils de gestion, de redressement et de diffusion.

S'agissant de l'emploi intérimaire, la substitution des RMM par les DSN se fait dans un cadre de marche en double plus favorable à la continuité statistique. Ainsi, la validation des données DSN peut se faire par comparaison avec les données déclarées par la même entreprise de travail temporaire (ETT) pour le même mois, ce qui permet un basculement en DSN dès que les données sont de qualité suffisante.

A terme, des expertises devront être menées, s'agissant de statistiques sectorielles, sur la qualité des codes d'activité figurant dans les données.

En 2016, la Dares a demandé à l'Unédic et Pôle emploi, par la même procédure que pour la DPAE, un accès au Fichier National des Allocataires (FNA). L'objectif de cette demande est d'améliorer son expertise sur les données relatives à l'indemnisation du chômage. La Dares a actuellement accès à un extrait du FNA (dit « segment D3 »), appariable au Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi (FHS). L'expertise engagée sur le FNA vise à permettre à terme d'enrichir les travaux d'études, de simulation et d'évaluation réalisables à la Dares. Compte tenu de l'ampleur des travaux concernés, il est probable qu'ils se prolongeront en 2017.

Dans le cadre de la convention tripartite 2015-2018 État-Pôle emploi-Unedic, la Dares continuera à contribuer aux analyses menées par le comité technique tripartite (CTT) dont elle assure le secrétariat.

Elle poursuivra également l'expertise et l'exploitation des données administratives sur l'activité partielle (extranet), sur les mesures d'accompagnement des restructurations (notamment sur les plans de sauvegarde de l'emploi issues du SI-Homologation) et sur les ruptures conventionnelles.

Sur le thème de l'emploi des travailleurs handicapés, la Dares poursuivra enfin le suivi, l'expertise et l'exploitation des fichiers issus de la gestion de la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) produits par l'Agefiph, et, dans le cadre de la convention multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés, l'exploitation des données administratives sur les personnes handicapées en recherche d'emploi entrées en contrats d'alternance ou dans un dispositif de la formation professionnelle. L'objectif est en particulier la mise en place d'une base de données d'indicateurs.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

La Dares a mené en 2016 l'enquête auprès des employeurs sur les offres d'emploi et les recrutements. Cette enquête est la seule source permettant de décrire de façon détaillée les processus de recrutement des entreprises (modalités et canaux de recrutements, difficultés rencontrées...). L'édition de 2016 prolonge l'enquête Ofer réalisée en 2005 sur le même sujet et innove en tirant un échantillon de personnes recrutées, précisément identifiées, dans les déclarations préalables à l'embauche (DPAE). L'exploitation de l'enquête démarrera au dernier trimestre 2016 et fera l'objet d'une première publication début 2017.

Pour enrichir les statistiques publiées sur les offres d'emploi, notamment les indicateurs de tensions sur le marché du travail, la Dares suivra également à partir du dernier trimestre 2016 et en 2017 les travaux méthodologiques conduits dans le cadre d'Eurostat sur la possibilité d'alimenter les statistiques sur les emplois à pourvoir par les données massives sur les offres d'emploi en ligne (Big Data).

Le nouvel appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi (FH) et le panel DADS (qui fait suite à l'appariement « expérimental » qui portait sur les années 1999-2004) est en cours de réalisation. Son exploitation démarrera fin 2016, et se poursuivra en 2017.

Complexes et s'appuyant sur des sources nouvelles, ces travaux prolongeront des études plus descriptives menées en 2016 sur les sources traditionnelles de la Dares (FHS notamment).

Comme indiqué au point 2.2, les publications conjoncturelles relatives à l'emploi (emploi intérimaire, emploi salarié, mouvements de main d'œuvre) seront impactées par la DSN dès 2016, sans que le régime permanent soit cependant atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Des travaux sont déjà engagés et se poursuivront pour s'assurer de la qualité et de la continuité de ces statistiques.

Au-delà, les expertises menées sur les données individuelles de la DSN permettront d'engager une exploitation plus structurée en termes d'analyse du marché du travail, en particulier s'agissant dans un premier temps de la récurrence de l'emploi auprès d'un même employeur pour un salarié donné.

Dans le domaine des métiers et des qualifications, un bilan est mené en 2016 sur l'exercice de Prospective des métiers et des qualifications 2022. A partir de la fin 2016 pourront être lancés les travaux du nouvel exercice s'appuyant sur ce bilan. En lien avec cet exercice seront également menés des travaux sur la mobilité professionnelle. Seront également poursuivis les travaux sur les métiers émergents, en premier lieu les métiers de l'économie verte et les métiers du numérique.

Enfin, comme en 2016, la Dares contribuera à l'Insee Références Emploi, chômage, revenus d'activité. S'agissant de l'analyse du marché du travail, la sous-direction réalisera trois fiches, sur les demandeurs d'emploi, l'indemnisation du chômage et les mouvements de main-d'œuvre et contribuera à celle sur le lien entre santé et travail (emploi des personnes handicapées).

### **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

La diffusion de données administratives sur les demandeurs d'emploi à un niveau local fin se poursuivra, sur la base de la nouvelle organisation des régions. Les statistiques sur les mouvements de main d'œuvre devraient l'être de nouveau en 2017, à un niveau potentiellement désormais plus fin.

#### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

La Dares continuera à participer aux travaux de l'Observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte.

#### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Les travaux sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, sur les modes de rupture des contrats de travail (ruptures conventionnelles notamment), sur le recours aux contrats courts, et sur les trajectoires d'emploi et de chômage, seront poursuivis ou engagés à partir de l'exploitation de données administratives ou d'enquêtes. Ces travaux pourront contribuer aux débats portant sur le lien entre l'indemnisation du chômage et le fonctionnement du marché du travail.

#### **3.4. Aspects « européens »**

Les travaux méthodologiques sur les emplois vacants menés en 2016, devront être approfondis pour permettre l'extension de la couverture des statistiques sur les emplois vacants à la fonction publique, conformément au règlement européen.

La Dares continuera à participer aux travaux sur la prospective par métiers menés au niveau européen (Cedefop).

La Dares suivra également à partir du dernier trimestre 2016 et en 2017 les travaux méthodologiques conduits dans le cadre d'Eurostat sur la possibilité d'alimenter les statistiques sur les emplois à pourvoir par les données massives sur les offres d'emploi en ligne (Big Data).

#### 4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
<b>Enquêtes</b>		
Enquête sur les Sortants des listes de demandeurs d'emploi	Dares-EMT et Pôle emploi	Refonte éventuelle, selon les expertises menées sur l'appariement FH-DPAE.
Emplois vacants (enquête ACEMO)		Les statistiques sur les emplois vacants proviennent de l'exploitation de questions de l'enquête ACEMO, réalisée sous la responsabilité de la sous-direction STRP de la DARES.
<b>Exploitation de fichiers administratifs</b>		
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	Dares-EMT et Pôle Emploi	Suivi mensuel des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi -National et local.
Analyse des tensions par métiers sur le marché du travail	Dares-EMT	Suivi trimestriel de l'indicateur de tensions, rapportant par famille professionnelle de métiers les offres d'emploi collectées par Pôle emploi pour ces métiers, au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C et recherchant ces métiers.
Chômage indemnisé	Dares-EMT	Données de cadrage sur l'indemnisation : bénéficiaires, montants...
Mouvements de main d'œuvre	Dares-EMT	Étude des flux d'emploi, désormais reconstitués à partir du traitement statistique des Déclaration sociale nominative (DSN).
Intérim	Dares-EMT	Étude de l'emploi intérimaire à partir des missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. A compter de 2016, la DSN va progressivement se substituer aux relevés mensuels des missions d'intérim.
Emploi des travailleurs handicapés	Dares-EMT	Étude de l'insertion professionnelle des personnes handicapées à partir du traitement statistique des DOETH (déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés).
Emploi des travailleurs handicapés	Dares-EMT	Système d'information transféré à l'Agefiph depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013.
Activité partielle, mesures d'accompagnement des restructurations	Dares-EMT	Depuis mai 2014, les statistiques sur les plans de sauvegarde de l'emploi publiés reposent sur l'exploitation du « SI-Homologation » de la DGEFP (avec réropolation depuis juillet 2013). Les statistiques sur l'activité partielle reposent, quant à elles, sur un extranet mis en place pour la DGEFP.
Ruptures conventionnelles	Dares - EMT	Les statistiques trimestrielles publiées sur les ruptures conventionnelles s'appuient, d'une part, sur l'outil de transmission dématérialisée des demandes d'homologations « intraRC » de la DGT et, d'autre part, sur le FHS.

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

L'intégration du dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre dans le dispositif de déclaration sociale nominative (DSN) entraîne un allègement significatif de la charge de réponse des entreprises. Depuis 2013, les établissements qui établissent des DSN sont dispensés de déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) ou de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO). Compte tenu de la montée en charge de la DSN, l'EMMO a été arrêtée début 2016.

A compter de 2016, les établissements de travail temporaires effectuant une DSN seront également dispensés de transmettre à Pôle emploi (pour le compte de l'État) les relevés mensuels de mission lorsque la qualité des déclarations le permet.

A partir de 2017, la DSN présentera un caractère obligatoire pour l'ensemble des déclarations auxquelles l'employeur est tenu. Le flux DSN se fait sous forme d'échanges de données informatisées (EDI), ce qui permet aux établissements de s'affranchir du remplissage de formulaires et questionnaires papier ou de leur saisie en ligne sur le site de collecte par internet.

La Dares participe par ailleurs aux travaux menés avec le SGMAP, la DGEFP et l'Agefiph visant à alléger la charge déclarative des entreprises liées à la DOETH, dans le cadre de la démarche « Dites-le nous une fois ».

## 1. Exposé de synthèse

---

Les principaux enjeux pour 2017 restent marqués par une forte évolution des systèmes d'information.

S'agissant des enquêtes à règlement européen (notamment l'enquête Emploi), les discussions se poursuivent au niveau d'Eurostat pour élaborer un nouveau cadre réglementaire visant à plus de standardisation et d'harmonisation des enquêtes. La division Emploi participe aux nombreuses task forces organisées par Eurostat pour mettre en place le nouveau règlement de l'enquête Emploi, qui s'inscrit dans le futur règlement-cadre européen (IESS - integrated european social surveys).

Le nouveau règlement prévoit des modules à fréquence variable (trimestrielle, annuelle) comme actuellement, et des modules ad hoc thématiques ayant vocation à être reconduits tous les 8 ans. Les « modèles de questionnaire » ne seront pas mis en place réglementairement, mais Eurostat continue d'œuvrer dans le sens d'une harmonisation plus poussée des questionnaires entre les pays.

Plus généralement, et notamment pour l'enquête Emploi et pour l'enquête Ecmoss, les travaux se poursuivront pour diversifier les modes de collecte, en offrant notamment la possibilité de répondre par Internet. Pour l'enquête Emploi, les expérimentations d'interrogation via internet ont fait l'objet de tests quantitatifs en 2016.

S'agissant du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera), de fortes évolutions sont également en cours suite à l'entrée en vigueur de la déclaration sociale nominative (DSN). En 2017, les travaux se poursuivront autour des axes suivants :

1. le suivi du projet externe DSN ;
2. les travaux techniques et organisationnels concernant la coproduction des estimations trimestrielles d'emploi salarié avec l'Acoss et la Dares (partition du champ, traitement des corrections de variation saisonnière, mise en place des flux, conventions, impacts organisationnels, etc.) ; l'objectif est d'assurer une plus grande lisibilité des estimations conjoncturelles d'emploi, avec un champ étendu et une convergence des évolutions publiées ;
3. les projets de réingénierie des données annuelles structurelles et les travaux sur les concepts dans le cadre de la DSN.

## 2. Travaux nouveaux pour 2017

---

### 2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

#### Enquête Emploi et modules ad hoc

L'enquête Emploi, dont le questionnaire a été rénové en 2013 et son champ étendu aux Dom, se poursuit sans évolution majeure. Seuls des ajustements marginaux de son questionnaire sont apportés pour répondre aux besoins des utilisateurs réunis à nouveau depuis 2016 au sein d'un groupe d'utilisateurs des services statistiques ministériels.

Une enquête annuelle sur l'emploi se poursuit à Mayotte, reprenant la méthodologie des anciennes enquêtes annuelles dans les Dom.

En 2016 a eu lieu le module ad hoc européen sur l'insertion des jeunes, ainsi que la préparation du module ad hoc sur les indépendants économiquement dépendants qui sera sur le terrain en 2017 et celle sur conciliation vie familiale-vie professionnelle qui sera sur le terrain en 2018.

## **Les enquêtes sur l'insertion, la formation et les compétences des adultes**

### **AES 2016-2017**

L'enquête AES 2016-2017 (adult education survey), réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Dares sous règlement européen, vise à mesurer l'accès des adultes à la formation selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, non formelle et d'apprentissage informel. L'enquête AES 2016-2017 adopte des concepts proches de celle réalisée en 2012, mais prendra en compte les évolutions du contexte de la formation en France. Elle comprend, outre le volet européen, un volet de questions complémentaires permettant d'éclairer le suivi des formations dans le cadre institutionnel français. L'enquête sera sur le terrain entre le 4ème trimestre 2016 et le 1er trimestre 2017 et donnera lieu à diffusion de 1ers résultats fin 2017.

### **EVA (entrée dans la vie adulte)**

Le panel EVA s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en sixième en 2007. Il vise à une articulation plus étroite des systèmes d'enquêtes des trois partenaires (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee (enquête EVA). Des premiers résultats du panel seront publiés fin 2016-début 2017.

### **IVQ (Information et vie quotidienne) et Piac (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes)**

La sollicitation de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme pour la réédition de l'enquête IVQ a conduit à diligenter une mission de l'Inspection générale de l'Insee. Celle-ci a finalisé son rapport fin 2015 et proposé un schéma d'une enquête plus légère sur l'illettrisme, adossée à la prochaine enquête AES (Adult Education Survey) prévue tous les 6 ans (2022 pour la prochaine) tout en maintenant la participation de la France à l'enquête PIAAC. La mission a également souligné la nécessité de poursuivre les investissements méthodologiques pour mieux évaluer les limites éventuelles dans la comparaison internationale des résultats des enquêtes PIAAC (pour mémoire, la prochaine édition de l'enquête Piac est à ce jour envisagée par l'OCDE à l'horizon 2021).

## **Coût du travail/structures des salaires**

L'enquête Ecmoss se poursuit selon son rythme quadriennal maintenant établi : 2014-2015 pour la collecte terrain de l'enquête Structure des salaires (portant sur les années 2013-2014) ; puis 2016-2017 pour la collecte de l'enquête Coût de la main d'œuvre. L'enquête complémentaire sur les salariés de la fonction publique d'État a eu lieu en 2015. Les fichiers ESS 2015 (structure des salaires) ont été transmis à Eurostat en juillet 2016. Les résultats ESS 2015 seront publiés fin 2016.

Pour l'enquête ECMOSS 2016-2017, des développements de collecte via internet (outil Coltrane de l'Insee) sont prévus.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017**

### **Déclaration sociale nominative (DSN)**

L'entrée en vigueur de la déclaration sociale nominative (DSN) impacte fortement le système d'information sur l'emploi et les salaires (Siera) constitué à partir d'un ensemble de sources administratives.

Les travaux de réingénierie ont été menés pour accueillir et traiter la nouvelle déclaration mensuelle dès 2016 sur le champ des établissements déclarant en DSN en phase 2 (puis en phase 3 à partir de 2017), soit mi-2016 environ 500 000 entreprises (Siren) déclarantes couvrant 13,5 millions de salariés. La phase 3 de substitution des DADS entrera en vigueur début 2017. Pour la validité 2016, on disposera donc de données provenant de déclarations DADS et DSN (en double, sur une partie du champ) ou uniquement DADS pour les établissements qui n'ont pas déclaré en DSN.

Les travaux à mener sont donc de divers ordres : comparaison des résultats des deux types de déclarations pour gérer notamment les ruptures de séries ; vérifications de l'exhaustivité du champ ; études méthodologiques sur la qualité statistique des données déclarées et développements pour utiliser le potentiel des nouvelles déclarations DSN, au terme de leur généralisation au secteur privé, puis à la fonction publique. Les développements visent aussi à permettre un raccourcissement des délais de production des données sur le champ des salariés. A noter cependant que, pour la validité 2016, qui est mixte DADS-DSN, on restera sur les délais actuels de diffusion, la déclaration en DADS continuant de concerner un nombre important d'établissements en 2016.

### **Extension du champ des estimations trimestrielles d'emploi et coproduction avec l'Acoss**

L'objectif est d'assurer une publication trimestrielle commune Acoss-Dares-Insee sur le niveau et les évolutions d'emploi, en couvrant l'ensemble du champ de l'emploi salarié. La production en sera partagée : Acoss pour le secteur privé hors intérim ; Dares-Pôle emploi pour l'intérim ; Insee pour la fonction publique, les salariés des particuliers employeurs et le secteur agricole, secteurs qui constituent donc l'extension du champ de la publication trimestrielle. Le niveau d'emploi, déterminé par l'Insee (estimations annuelles, après traitement de la multiactivité) constituera le socle auquel sont appliquées les évolutions trimestrielles.

Des travaux méthodologiques ont été menés depuis 2013 pour assurer cette coproduction. Un premier pilote est réalisé en 2016 pour permettre de valider le processus de production. L'objectif est d'assurer cette publication sur le champ étendu (et au niveau national pour la partie extension du champ) pour la publication relative au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. L'expertise sur la partie extension du champ sera poursuivie pour en valider la diffusion au niveau régional, celle-ci est prévue pour la publication du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017**

L'Insee Références « **Emploi, chômage, revenus du travail** » rénové et sur un champ thématique plus large que le précédent ouvrage « *Emploi et salaires* » est paru en juillet 2016. Cet ouvrage est annuel et sa parution est programmée fin juin-début juillet de chaque année.

Les travaux sur l'Insee Références quadriennal « **Formations et emploi** » seront lancés, l'objectif étant de publier cet ouvrage au printemps 2018.

Le programme d'études détaillé sera établi ultérieurement. On peut toutefois mentionner le démarrage des travaux d'études concernant l'enquête **Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014-2015**.

L'enquête FQP (formation et qualification professionnelle) s'est déroulée sur deux vagues, en 2014 et en 2015. Le questionnaire de l'enquête FQP s'articule autour de cinq grands thèmes : la mobilité professionnelle, la formation initiale, la formation continue, l'origine sociale et les revenus du travail. Le groupe d'exploitation de FQP a été lancé mi-2016 et

poursuivra ses travaux en 2017-2018. Après la publication des premiers résultats début 2017 par le Dera, l'objectif est de viser à terme la publication d'un numéro spécial *Économie et statistique* à partir des travaux menés dans le cadre du groupe d'exploitation (SSM et chercheurs).

Par ailleurs, la parution du numéro d'*Économie et statistique* sur IVQ et PIAAC est prévue fin 2016-début 2017.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017**

### **Projections de population active**

Un nouvel exercice de projections de population active est mené en 2016, dans la foulée des nouvelles projections démographiques. Ces nouvelles projections porteront sur le champ de la France entière (y compris Mayotte). Elles seront publiées au 2ème trimestre 2017.

### **Panel non-salariés**

Les travaux courants de production relatifs à l'élaboration de la base non-salariés (suite à des modifications de la législation conduisant à des évolutions dans la déclaration sociale pour les gérants majoritaires en 2013) n'ont pas permis d'engager les réflexions et travaux relatifs au panel Non-salariés en 2016. Ces travaux sont reportés en 2017, l'intérêt pour un dispositif de panel sur le champ des non-salariés demeurant bien évidemment.

### **Refonte de la PCS**

Des premières réflexions internes ont été initiées en 2016 sur la rénovation de la PCS. La refonte de la PCS est d'abord la refonte d'une nomenclature mais elle devrait aussi intégrer deux autres axes : la codification (pour en maîtriser le coût et la robustesse) et la diffusion (pour répondre aux attentes des utilisateurs). Ce chantier sera engagé sous réserve des moyens disponibles : il impliquera d'engager une consultation plus large sur les attentes avec les principaux acteurs (producteurs ou utilisateurs) de la PCS. Par ailleurs, les contraintes des autres évolutions concernant à la fois le Système d'information sur l'emploi et les salaires et l'enquête Emploi devront être prises en compte.

### **Expertises méthodologiques**

Les travaux méthodologiques sur l'appariement de l'enquête Emploi avec les DADS, la base non-salariés et l'enquête Revenus fiscaux et sociaux engagés depuis 2014 seront poursuivis. Ils doivent permettre de progresser sur la compréhension des écarts entre les différentes sources sur l'emploi et les salaires. Les résultats de ces expertises seront pris en compte dans le cadre des réflexions liées au programme d'évolution du Système d'information sur l'emploi et les salaires.

L'appariement entre les données de l'enquête Emploi et celles des demandeurs d'emploi permettra d'analyser finement les niveaux et évolutions des indicateurs de chômage BIT et de demande d'emploi (DEFM).

Suite à la finalisation en juin 2016 du rapport Cnis sur les formes d'emploi, la réflexion sera impulsée sur les recommandations du rapport et la possibilité de leur mise en œuvre à court ou moyen terme.

### **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

L'objectif de prise en compte des besoins de connaissance au niveau local sera poursuivi dans le cadre des réflexions du programme d'évolution du Siera, en veillant à qualifier la qualité des données produites.

#### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

*Néant*

#### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

L'enquête FQP permettra d'apporter des éléments sur le lien entre formation initiale et continue d'une part et carrière professionnelle d'autre part.

Le volet français de l'enquête AES, complémentaire au volet européen, permettra également d'apporter des éléments d'évaluation des effets de la loi du 5 mars 2014 : suivi des formations professionnelles ; connaissance des droits ; processus d'orientation ; difficultés d'accès.

L'ensemble des enquêtes/sources administratives peuvent par ailleurs être mobilisées pour l'évaluation des politiques publiques. A cet égard, les possibilités ouvertes par la loi pour une République numérique pourront démultiplier les possibilités d'évaluation.

#### **3.4. Aspects « européens »**

Participation régulière et intensive aux working groups et aux task forces européennes en lien avec le futur règlement.

### **4. Opérations répétitives**

---

*Néant*

### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Le Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité s'appuie très largement sur les sources administratives. S'agissant de l'enquête Ecmoss, celle-ci porte sur des données complémentaires, non disponibles dans les sources administratives. Son mode de collecte évoluera à partir de 2017, dans le cadre du développement des outils de collecte sous internet mis en œuvre par l'Insee (projet Coltrane).

# Pôle Emploi

---

## 1. Exposé de synthèse

---

En 2017, Pôle emploi poursuivra la rationalisation et l'enrichissement de ses systèmes d'information statistique, ainsi que ses efforts de diffusion et de mise à disposition de données statistiques.

De plus, dans le cadre du programme d'évaluation adopté par le conseil d'administration de Pôle emploi, des enquêtes seront menées auprès des bénéficiaires des services déployés ou expérimentés (demandeurs d'emploi et entreprises) afin d'éclairer les décideurs et administrateurs sur leurs effets et conditions de mise en œuvre.

Enfin, l'activité sera marquée par les bénéfices tirés de l'accès à des sources administratives et statistiques renouvelées ou nouvelles, externes à Pôle emploi (extension du domaine de la DSN, appariement Fichier historique des demandeurs d'emploi et des DADS notamment).

## 2. Travaux nouveaux pour 2017

---

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En lien avec les priorités fixées par la convention tripartite État/Unédic/Pôle emploi 2015-2018, les projets suivants sont envisagés mais restent à préciser :

1. Des enquêtes auprès des demandeurs d'emploi faisant l'objet de nouvelles expérimentations définies à l'été 2016 (à préciser ultérieurement en fonction des arbitrages du conseil d'administration). Cela portera notamment sur des demandeurs d'emploi bénéficiant de nouveaux services destinés aux demandeurs d'emploi en situation d'activité réduite subie
2. Une enquête auprès de demandeurs d'emploi visant à affiner la connaissance des modes de recherche d'emploi et d'accès à l'emploi, les usages précis des différents canaux de recrutement, dont notamment les candidatures spontanées.

### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

La production d'indicateurs et d'analyses sur les offres d'emploi accessibles sur le site internet de Pôle emploi, dans le cadre nouveau introduit par l'agrégation d'offres provenant de sites partenaires, se poursuivra en 2017.

De nouveaux indicateurs seront produits et diffusés dans la série « Statistiques et Indicateurs » de Pôle emploi, portant notamment sur les différentes prestations délivrées aux demandeurs d'emploi.

Des exploitations seront engagées sur la base du nouvel appariement DADS / Fichier historique des demandeurs d'emploi. Un dossier sera soumis au comité du secret statistique afin de présenter les projets d'exploitation menés par Pôle emploi.

### 2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Le programme d'étude pour 2017 n'est pas encore défini mais des pistes de travail sont dessinées.

La refonte du site internet d'accès aux données et indicateurs statistiques de Pôle emploi se poursuivra et sera finalisé.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017**

La refonte et l'optimisation du système d'information statistique et de pilotage de Pôle emploi seront poursuivies.

Les travaux relatifs aux impacts attendus des déclarations sociales nominatives (DSN) seront poursuivis. La publication des statistiques d'emploi intérimaire s'appuiera systématiquement sur les DSN. De plus, les DSN seront utilisées afin de mieux connaître les trajectoires des demandeurs d'emploi.

Les deux premières interrogations à 6 et 12 mois du panel des demandeurs d'emploi entrés au chômage en décembre 2016 seront réalisées en juin et décembre 2017. Cette enquête, réalisée auprès d'un échantillon de 15 000 entrants au chômage permet non seulement une analyse des trajectoires des demandeurs d'emploi mais aussi une caractérisation et une évaluation des actions liées aux besoins d'évolution professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle et du compte personnel de formation.

## **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

### **Aspects « Territoires »**

Seront poursuivis et approfondis les travaux d'élaboration et de diffusion d'indicateurs régionaux départementaux et locaux sur les contextes d'intervention des agences de Pôle emploi.

### **Aspects « environnement et développement durable »**

Pas de travaux spécifiques envisagés à ce jour.

### **Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Le programme national d'évaluation pour 2015 et 2016 du comité d'évaluation de Pôle emploi a été adopté en mars 2015. Il devrait être mis à jour au début de l'année 2017 au titre des années 2017 et 2018. Il aura pour effet de mettre en place des enquêtes spécifiques telles qu'évoquées au point 2.1 précédent.

### **Aspects européens**

Aucune action n'est à ce jour prévue au niveau européen.

## **4. Opérations répétitives**

---

### **4.1. Exploitation de fichiers administratifs**

La maintenance et l'exploitation du système d'information statistique fondé sur les données administratives relatives à la demande et l'offre d'emploi se feront en cohérence avec les systèmes d'information opérationnels et les évolutions de l'offre de service de Pôle emploi et des mesures de la politique d'emploi et de formation professionnelle.

Le rapprochement des données de l'enquête emploi et du fichier historique des demandeurs d'emploi fera l'objet d'une participation de Pôle emploi aux travaux animés par l'Insee.

Les évolutions de l'exploitation du système d'information statistique relatif à l'indemnisation (Assurance chômage et État) seront garanties, en cohérence avec les évolutions réglementaires.

Le suivi des dispositifs d'indemnisation et d'accompagnement prévu notamment par les conventions entre l'État et Pôle emploi (CSP, RFF, ...) sera maintenu.

Par ailleurs, les notes d'information statistique régulières continueront d'être produites (dans le cadre de la collection des « statistiques et Indicateurs »).

Enfin les travaux de redéfinition du système d'information statistique et de pilotage de Pôle emploi seront poursuivis, avec en 2017 la finalisation de la nouvelle architecture et la mise disposition des utilisateurs internes de nouveaux outils portant sur les demandeurs d'emploi et l'ensemble des variables qui s'y rapportent.

## **4.2. Enquêtes**

L'enquête Besoins de main d'œuvre (BMO) sera reconduite en 2017 (au titre notamment des projets de recrutements pour 2018). Cette enquête comportant un volet principal (administré avant tout par voie postale) et un volet complémentaire administré par téléphone. Le volet complémentaire pourrait être revu de façon à comporter un volet spécifique sur l'analyse des recrutements par famille professionnelle.

L'enquête « sortants de chômage » menée en collaboration avec la Dares auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi sortis des fichiers de Pôle emploi sera aménagée, de façon à tenir compte de la disponibilité d'autres sources informant sur l'accès à l'emploi et avec le souci d'introduire des modules spécifiques permettant d'approfondir une thématique particulière.

L'enquête « sortants de formation », permettant de connaître le devenir des demandeurs d'emploi 6 mois après la fin de la formation, sera également reconduite. L'échantillon et le questionnement seront revus de façon à prendre en compte les évolutions liées à la mise en place du plan « 500 000 » formations complémentaires.

L'enquête annuelle sur les aides à la mobilité géographique pourrait être élargie de façon à disposer d'une population « témoin », non bénéficiaire des aides.

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

*Néant*

### 1. Exposé de synthèse

---

Par arrêté du 31 mai 2016 portant organisation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique, le Département des études et des statistiques (DES) est devenu le Département des études, des statistiques et des systèmes d'information (DESSI). Ces nouvelles missions sont notamment de :

- coordonner l'activité du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines, conjointement avec la direction générale des finances publiques et la direction du budget,
- coordonner les projets métiers de la direction générale liés au programme SIRH-Paye concernant la conformité des règles de paye et de gestion administrative par les systèmes d'information au travers notamment des référentiels juridiques utilisés par ces derniers,
- accompagner les ministères dans leurs travaux et dans l'évolution de leur organisation et des métiers en matière de ressources humaines, de gestion administrative et de paye de leurs agents en lien avec le bureau de la modernisation des politiques de ressources humaines et de l'animation interministérielle et territoriale,
- être l'interlocuteur de la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication et des autres administrations et assurer la maîtrise d'ouvrage interministérielle des systèmes d'information en matière de ressources humaines.

Le DESSI est le service statistique ministériel de la DGAFP, et depuis 2013 une direction de programme. Il ne produit pas directement d'enquêtes statistiques au sens de la loi de 711-1951 sur l'obligation et le secret en matière de statistiques mais conçoit et gère le système d'information statistique sur la fonction publique en vue de satisfaire les besoins d'information statistique générale et métiers de connaissance et de pilotage de la DGAFP.

Depuis 2007, l'axe prioritaire de travail du DESSI porte sur la construction et la publication de données statistiques comparables entre les trois versants de la fonction publique et dans la mesure du possible entre secteur public et secteur privé sous l'angle de leurs conditions d'emploi, de statut, de rémunération, de retraite, des conditions de travail et de condition sociale.

Dans un contexte d'éparpillement et de forte hétérogénéité des producteurs de données sur les trois versants de la fonction publique, cette orientation intègre la définition de concepts et de périmètres relatifs à la fonction publique, l'élaboration de nomenclatures harmonisées sur l'ensemble de la fonction publique et leur articulation avec les nomenclatures existantes, la définition d'indicateurs statistiques de référence et des méthodes de calcul correspondantes, tout en tenant compte des spécificités de chacun des versants.

La mise en œuvre de cette orientation se poursuit progressivement en s'appuyant désormais sur les priorités exprimées par la formation spécialisée du Conseil commun de la fonction publique (CCFP, instance de concertation commune à l'ensemble de la fonction publique) consacrée aux évolutions de l'emploi public et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents dans les trois fonctions publiques (mise en place en 2012 et co-présidée par la DGAFP et l'Insee), en articulation avec les quatre commissions thématiques du Cnis ayant à connaître de la fonction publique.

Le DESSI s'appuie, seul ou le plus souvent en partenariat, sur les avancées des producteurs de données (Insee, Dares, Drees...), les directions des ressources humaines des ministères

et sur les tutelles des versants territoriaux (DGCL) et hospitaliers (DGOS). Il a également accentué sa collaboration avec l'Observatoire Économique de la Défense, notamment dans le cadre de l'extension de l'ITB-GI aux militaires dont une première publication est prévue d'ici fin 2016.

Enfin, le Département des études et des statistiques inscrit pleinement son activité dans l'agenda social de la fonction publique avec sa feuille de route annuelle. Le dialogue social s'appuie sur une quantité croissante d'indicateurs statistiques et de bilans chiffrés nécessaires au diagnostic et au suivi de l'effet des engagements (accords ou protocoles d'accord), ce qui conduit à augmenter parallèlement la part des obligations réglementaires nationales dans le programme de travail du DESSI.

Le DESSI a été associé en lien avec l'Insee à la production du rapport sur le temps de travail dans la fonction publique établi par Philippe LAURENT à la demande du Premier ministre (lettre de mission du 13 juillet 2015). Les préconisations qui en découlent commenceront à être analysées au second semestre 2016. En particulier un groupe de travail DGAFP/DGCL/DGOS est prévu dans le but d'homogénéiser les informations des bilans sociaux sur le temps de travail.

Le DESSI a apporté son soutien à la mission de Yannick L'HORTY (lettre de mission du 23 juin 2015) visant à évaluer au regard de risques de discrimination, les différentes voies de recrutement dans les trois versants de la fonction publique. Le DESSI a notamment été associé à la collecte, auprès des ministères, des bases de données des candidats aux concours d'entrée dans la fonction publique.

Le DESSI a participé à la préparation de l'enquête génération 2013 menée par le CEREQ notamment pour l'identification des écoles de la fonction publique et l'obtention des listes d'élèves. En outre, cette enquête comprendra une partie spécifique ajoutée au questionnaire pour étudier l'attractivité de la fonction publique auprès des primo-sortants du système éducatif.

Il a aussi exploité pour la première fois la base de données Ari@ane de la Dares sur l'apprentissage pour produire des statistiques sur les apprentis par versant de la fonction publique.

Des travaux méthodologiques ont été menés à partir de la base de données ASP de la Dares pour mieux identifier les contrats aidés dans Siasp.

À partir du panel tous salariés, le DESSI a conduit une étude pour le COR qui approfondit les travaux déjà menés en termes de reconstitution des carrières salariales dans la fonction publique d'État, en particulier sous l'angle de la répartition entre le traitement indiciaire et les primes au fil des générations.

Le DESSI réalise des fiches descriptives de corps de fonctionnaires sur la Fonction publique de l'État. Elles comprennent notamment des statistiques sur le taux de féminisation, la démographie et les rémunérations. Ces fiches sont complétées d'indicateurs de différence de rémunérations entre les femmes et les hommes pour répondre aux attentes des ministères en matière de suivi des inégalités entre les femmes et les hommes. Ce travail a vocation à être adapté et étendu à la FPT et la FPH en collaboration avec le DESL (DGCL) et la DREES.

De manière à répondre en partie au règlement européen 349/2011, le DESSI produira des statistiques sur les vacances d'emploi de la fonction publique de l'État à partir des données du portail des offres d'emplois de la fonction publique (BIEP) qui a été refondu en mai 2016. Ces travaux en cours en 2016 aboutiront sur une diffusion en 2017. Cette base désormais obligatoire pour tout recrutement de contractuel dans la fonction publique d'État a vocation à intégrer ultérieurement les deux autres versants (territorial et hospitalier).

Le DESSI participe avec le bureau métier à la refonte du répertoire interministériel des métiers de l'Etat, répertoire qui fera l'objet d'une diffusion large et en open data.

Concernant les enquêtes administratives réalisées par la DGAFP auprès des ministères, l'ancienne enquête « jurys de concours » après une interruption de plusieurs années a été intégrée au sein l'enquête recrutements de manière à alimenter le rapport de situation comparée sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la diversité au sein des jurys. Par ailleurs l'enquête formation a été revue avec une simplification du questionnaire, un changement de nomenclature des thèmes de formation et une refonte des barèmes de rémunération individualisés par ministère.

Dans le cadre de la réorganisation de la DGAFP, le DESSI s'est attaché à reconstituer le Conseil scientifique de la DGAFP dont il assure le secrétariat. Il est prévu qu'il soit constitué d'ici le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 et qu'il se réunisse une première fois d'ici fin 2016.

En parallèle, le DESSI est fortement impliqué dans la mise en place des systèmes d'information RH, les déclarations sociales applicables à la Fonction publique et en particulier le projet de son intégration dans la DSN à travers l'animation de la formation spécialisée pour la fonction publique du Comité de normalisation des données sociales.

## **2. Travaux nouveaux pour 2017**

---

*Les travaux nouveaux devront faire l'objet d'une présentation : intitulé, explicitation brève des objectifs, partenaires principaux, période de réalisation.*

Sont concernés :

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant concernant les enquêtes relevant de la statistique publique.

Cependant, le département des études, des statistiques et des systèmes informatisation participe auprès de la Dares, à l'élaboration et la réalisation de l'enquête SUMER 2016/2017 dans la fonction publique de l'État. Il participe à la mobilisation des ministères et le champ de cette nouvelle édition sera étendue au ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sociaux et de la justice.

Dans la continuité du rapport Laurent, une réflexion sur la mise en place d'une enquête administrative sur le temps de travail dans la fonction publique d'État sera menée.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017**

Le DESSI mettra en place un dispositif de recueil des informations relatives aux accidents du travail (y compris accidents de trajet) et maladies professionnelles reconnues dans la fonction publique de l'État.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017**

Le programme d'études du DESSI n'est pas encore arrêté, toutefois, les grands axes prévus porteront sur :

- l'exploitation de l'enquête RPS et en particulier son volet fonction publique,
- le temps de travail dans la fonction publique,

- l'attractivité et la diversité dans la fonction publique en mobilisant d'une part le questionnaire additionnel financé par la DGAFP dans l'enquête Génération du Cereq et d'autres par le panel tous salariés pour étudier l'évolution des salaires à l'entrée dans la fonction publique. En outre, dans le cadre d'une convention passée avec le CEE, des travaux d'études-recherche sont financés par la DGAFP concernant le processus de sélection dans les concours de la fonction publique.

Les travaux menés cette année à partir du panel tous salariés, pour le Cor sur les carrières salariales dans la fonction publique, et notamment l'évolution du taux de primes au fil des générations seront approfondies pour alimenter le débat annuel sur les orientations de la politique des retraites dans la fonction publique rendu obligatoire par la loi du 20 janvier 2014 sur l'avenir et la justice du système de retraite.

#### **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017**

Le DESSI participe à des travaux structurants susceptibles d'apporter des solutions de remontée d'information administrative ou simplification de collecte de données. A ce titre on citera :

- préparation de l'entrée de la fonction publique dans le dispositif de déclaration sociale nominative
- mise en place de l'application de demande d'autorisation d'organisation de concours (application Gréco) intégrant l'actuelle enquête recrutements et l'enquête jurys de concours. Un amendement à la loi Citoyenneté-égalité en cours de discussion devrait contraindre les services organisateurs de concours dans les trois versants de la fonction publique à enregistrer à des fins de statistiques des données individuelles complètes relatives aux candidats permettant de décrire les processus de sélection des recrutements.
- application de centralisation des déclarations d'accidents du travail et des maladies professionnelles dans la fonction publique de l'État.

### **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

*Néant*

#### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

*Néant*

#### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

L'ensemble des enquêtes administratives réalisées par le DESSI concourent à l'évaluation des politiques publiques en matière de gestion des ressources de la FPE.

La réactivation du Conseil scientifique de la DGAFP vise à mieux identifier les besoins d'évaluation des politiques publiques sur les thématiques de la DGAFP.

### **3.4. Aspects « européens »**

Les deux opérations relatives au suivi des emplois vacants (à partir de la BIEP) et la centralisation des dossiers reconnus d'accidents du travail s'inscrivent dans le cadre de la réponse à des demandes européennes.

### **4. Opérations répétitives**

---

Pas de changement particulier.

### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Non concerné pour les entreprises, en revanche, il appartient également au DESSI d'alléger la charge de collecte auprès des administrations. Il est à ce titre envisagé de favoriser la centralisation des remontées d'information par le développement d'applications informatiques facilitant l'établissement des bilans sociaux ministériels ainsi que les bilans de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des agents de l'Etat.

Participent à ce travail l'étude en cours de l'intégration de l'enquête jury de concours et de l'enquête recrutements à l'application GRECO de demande d'autorisation des ouvertures de concours. A terme, lorsque les conditions législatives et réglementaires le permettront (cf. Supra), les données consolidées ne seront plus demandées mais produites directement à partir des fichiers de données individuelles transmis probablement dans le cadre de l'application GRECO pour la fonction publique de l'Etat.

En outre, dès lors que la remontée d'informations individuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles sera opérationnelle, les données seront mobilisées pour remplacer l'actuelle remontée d'informations agrégées collectées dans le cadre du suivi des Bilans Hygiène et Sécurité. Les données ainsi plus complètes seront alors restituées aux ministères.

Enfin, la DGAFP/DESSI pourrait, avec l'appui du CISIRH, œuvrer à un projet visant à alimenter les ministères en données centralisées et actualisées pour les bilans demandés (formation, recrutements, écarts de rémunérations Femmes-Hommes...).